

Sommaire

Edito

Actualité

- 3 ■ Voeux
- 3 ■ Le Salon national du Bois Energie à Orléans
- 3 ■ Création du Syndicat national du bois de chauffage
- 4 ■ Une enquête pour mieux connaître vos attentes
- 4 ■ Payer moins cher les achats de parcelles
- 4 ■ Un décret pour les gardes particuliers



Gestion

- 5 ■ Comment passer un contrat Natura 2000 ?
- 6 ■ La forêt face au changement climatique
- 7 ■ Gérer les forêts de bord de cours d'eau... ou non



Filière

- 8 ■ Les entreprises de nos régions veulent du bois PEFC
- 9 ■ Boisnergie : s'allier pour fournir du bois-énergie



Pratique

- 10 ■ Le CBPS : une garantie de gestion durable pour les "petites" propriétés
- 11 ■ Formation à la GEstion FORestière (FO.GE.FOR.)



Centre

- 12 ■ Michel MARTIN, nouveau Président du CETEF de l'Indre
- 12 ■ Réservez le samedi 24 mars 2007
- 12 ■ Patrice Lécureuil part à la retraite
- 12 ■ Prochaines réunions



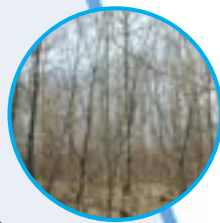
Ile-de-France

- 13 ■ Vous receviez Bois et Forêts Vous recevrez Notre forêt
- 13 ■ Rappel : Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole : un guide pour le sylviculteur
- 13 ■ M. Savatte remplace M. Morin au SERFOB
- 13 ■ Prochaines réunions



Courrier des lecteurs

- 14 ■ Eclaircie d'un taillis de châtaignier de 35 ans
- 14 ■ Certificat ISF
- 15 ■ CVO



La forêt privée est Une

On a souvent reproché à la forêt privée la complexité de son organisation. Cette réputation est largement exagérée.

La forêt privée est articulée autour de quatre organismes facilement identifiables :

- **Les syndicats** : un syndicat par département ou ensemble de départements (comme en Ile-de-France), chargé de la défense professionnelle,
- **Le Centre Régional de la Propriété Forestière** : un CRPF par région ou pour deux régions : c'est le cas pour notre CRPF d'Ile-de-France et du Centre, chargé en tant qu'établissement public à caractère administratif de remplir un certain nombre de fonctions au nom de l'État, comme par exemple l'instruction des plans simples de gestion que doit présenter tout propriétaire forestier d'une forêt de 25 ha et plus.
- **La coopération** : des coopératives déjà largement regroupées, et qui sont faites pour aider les propriétaires forestiers dans leur gestion et dans la commercialisation de leurs bois.
- **Les organismes de développement** : leur nom varie selon les départements (CETEF, GDF...) où ils oeuvrent pour la progression des connaissances et des techniques auprès des propriétaires forestiers.

Tous ces organismes ont un rôle également important, chacun dans son domaine. Ils ne sont pas concurrents mais complémentaires.

L'importance du syndicalisme est incontestable si le syndicat est fort, c'est-à-dire quand il a de nombreux adhérents. D'où la nécessité vitale que les propriétaires forestiers y adhèrent.

Tous ces organismes ont le plus souvent une revue ou un bulletin d'information pour toucher au plus près leurs adhérents.

Au niveau régional, c'est la revue **Notre-Forêt** éditée par le CRPF d'Ile-de-France et du Centre qui symbolise l'unité des forestiers privés de nos deux régions. C'est pour cela que les syndicats des deux régions, mais aussi les chambres d'agriculture franciliennes cofinancent **Notre Forêt**.

La force de la forêt privée est et doit rester son unité.

*Geoffroy de MONCUIT
Président du CRPF,
Président du Syndicat du Loiret*